CENTRE DE RESSOURCES ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

Installation et suivi des sites de compostage partagé assurés en interne par un agent de la collectivité formé maître composteur

Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets Ménagers Univalom

Auteur :

Hôtel de Ville
Route de Grasse Bp 63
6602 Antibes
Voir le site internet
Elodie Greco
elodie.greco@univalom.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Les premières actions en faveur du compostage individuel ont été mises en place dès 2009, à travers la distribution de composteurs aux habitants à prix réduits par les adhérents d'UNIVALOM. En 2011, UNIVALOM s'est lancé dans une démarche de promotion du compostage partagé, avec l'installation d'un premier site. Depuis, ce sont 73 sites qui ont été installés. Il a été décidé d'embaucher un maître composteur en 2010 et un second en 2018, en interne, pour accompagner la pratique et assurer un suivi de l'ensemble des sites de compostage partagé. Ils animent également des ateliers grand public autour du compostage ainsi que des modules pédagogiques auprès des scolaires. Le compostage de proximité a été renforcé avec le programme local de prévention des déchets adopté en 2016, qui est une action phare de ce programme : il est ainsi prévu à échéance 2020 l'installation de 5 nouveaux sites de compostage partagé par an pendant 5 ans, la mise en place de composteurs dans 10 campings et l'accompagnement des collectivités adhérentes pour le développement du compostage individuel, afin d'atteindre 35 % de foyers participants (y compris compostage en tas). Le potentiel de réduction a été estimé à 1 300 tonnes en 2020, soit une diminution de 0,5 % des DMA ce qui représente, ramenés à la population totale, 5 kg/hab/an. Pour atteindre ces objectifs, des sessions de formation des habitants et des agents communaux ont été mises en œuvre pour former des personnes relais accompagnant le maître composteur dans les opérations courantes de gestion des composteurs.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Déployer le compostage partagé (de quartier et en pied d'immeuble) et le compostage en établissement (campings et écoles) et accompagner les collectivités adhérentes pour le renforcement du compostage individuel en habitat pavillonnaire
- Poursuivre le suivi des sites existants et installer de nouveaux sites
- Former un réseau de relais experts en compostage (habitants et agents communaux) pour aider les maîtres composteurs dans le suivi des sites et la promotion du compostage auprès des habitants

Résultats quantitatifs

Bilan du compostage partagé (en pied d'immeuble, de quartier et en établissement) :

- 73 sites en fonctionnement sur 18 communes : 21 sites en pied d'immeuble, 20 sites de quartier et 32 sites autonomes en établissement
- 60,8 tonnes détournées depuis 2011
- 13 970 litres de compost produit
- 2 formations relais organisées : 10 habitants formés (relais terrain pour les maitres composteurs), 20 agents communaux formés

Bilan 2018 :

- 14 nouveaux sites installés (dont 5 en pied d'immeuble, 2 de quartier et 6 en établissement autonome)
- 19,41 tonnes de biodéchets détournés (15,77 tonnes en 2016)
- 3 920 litres de compost produit (soit l'équivalent de 200 sacs de terreau de 20 L) (3 250 L en 2016)

Résultats qualitatifs

- Fort engouement des collectivités et administrés pour le compostage : les demandes viennent désormais des usagers, il n'est donc plus nécessaire de faire des campagnes de communication
- Développement du lien social entre les habitants
- Implication des agents des collectivités et élargissement de leur champ de compétence

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- **Procédure de mise en place des sites de compostage partagé**

- Processus de sélection des sites :

Une demande d'information ou de mise en place d'un nouveau site est adressée à UNIVALOM par un particulier ou une collectivité membre. Un mail type de réponse est envoyé proposant une rencontre sur place et la convention d'occupation des sols, obligatoire pour chaque site de compostage, est transmise. Il existe une convention type pour le domaine public (disponible en annexe 1 du guide AMORCE) et une autre pour le domaine privé. Une rencontre sur place est alors organisée pour visiter le site et faire part des préconisations techniques et administratives. Pour que l'installation d'un nouveau site soit validée, il faut qu'il respecte les conditions suivantes :

- Situé sur une zone en plein terre
- Avoir un accès routier à proximité
- Avoir un accès piéton et/ou véhicule
- Être distant des points de regroupement

SI toutes les conditions sont réunies, une convention d'occupation des sols est signée entre UNIVALOM et le demandeur (interlocuteurs publics ou privés). Cette convention, conclue pour une durée de 5 ans en moyenne, définie les obligations des parties prenantes et notamment pour le partenaire : fourniture du broyat, identification de personne relais. Pour l'approvisionnement en broyat, il est recommandé aux relais de se mettre en relation avec les acteurs locaux (paysagistes, services techniques des communes).

- Installation des sites et formation des usagers

Un rendez-vous est pris pour l'installation et l'inauguration du nouveau site en présence des futurs utilisateurs et des relais identifiés : les sites sont composés de 4 bacs (avec possibilité d'ajouter des bacs supplémentaires pour la maturation) dont 1 pour les apports, 1 pour la maturation, 1 pour le broyat et 1 pour le compost mûr (en libre-service).

Par la suite, des ateliers de formation sont proposés aux participants afin de les former à la technique du compostage. Par ailleurs, la présence d'habitants « relais » est maintenant indispensable pour les nouveaux sites de compostage partagé : une formation spécifique équivalente au grade de guide composteur est proposée à ces relais, pour qu'ils puissent jouer un rôle d'appui des maîtres composteurs (en les aidant notamment sur les principales opérations comme par exemple le retournement) et être le porte-parole de la démarche auprès des autres contributeurs.

Les sites de compostage partagé peuvent être installés sur le domaine public clôturé ou non et dans les résidences privées. Ils peuvent être ouverts à tous ou à accès limité. Il existe également des sites de compostage autonome en établissement. Leur accès est restreint à l'établissement concerné (établissement scolaire).

Afin d'aider à l'installation de nouveaux sites de compostage partagé dans les nouveaux projets d'urbanisme, un cahier des charges type est proposé par la collectivité. Il contient notamment des informations sur les préconisations techniques et le dimensionnement minimum du site (voir annexe 2 du guide AMORCE).

Cartographie des sites de compostage partagé sur le territoire

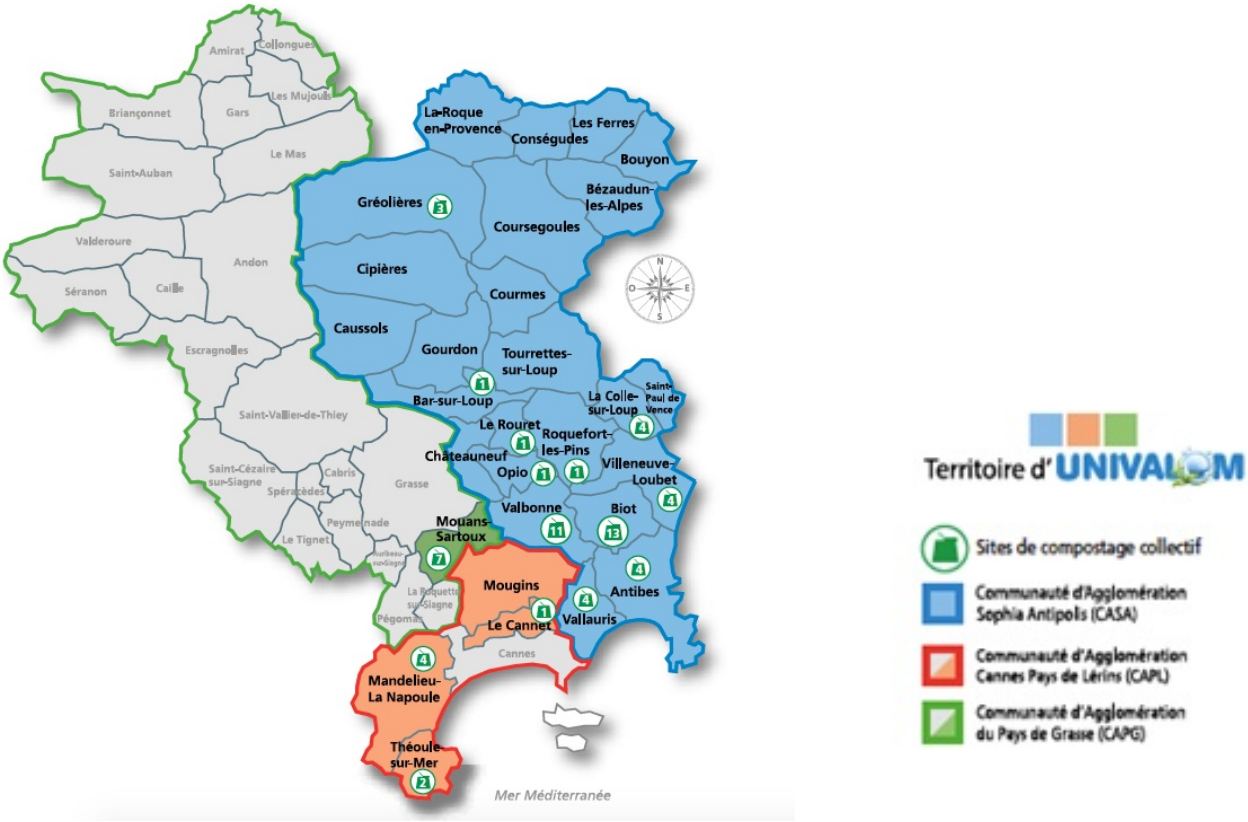

- Suivi des sites mensuels

Une fois le site en fonctionnement, la convention prévoit un passage du maître composteur une fois par mois. Les opérations courantes sont réalisées avec l'appui de la personne relai : retournement des bacs, apport de broyat ou encore tamisage des bacs de maturation. La distribution de compost est organisée à travers des « Apéro compost ».

Par l'intermédiaire de la formation des personnes relais, regroupées en réseau, l'objectif est d'aller vers une semi-autonomisation des sites de compostage partagé.

Une évaluation de l'impact des quantités d'OMR détournées est réalisée grâce au compost produit en utilisant la densité des OMR et leur taux de réduction.

- ## Rôles des maîtres composteurs de la collectivité

La mission principale des maîtres composteurs est la mise en place et le suivi des sites de compostage partagé. La majeure partie de son travail se situe sur le terrain, le reste étant principalement du suivi informatique. Le suivi des sites se fait selon un planning établi mensuellement de façon à visiter chaque site a minima une fois dans le mois. Si besoin, le maître composteur peut se rendre sur les sites rencontrant des difficultés.

Un tableur de suivi des sites de compostage partagé est tenu à jour. Il contient les informations suivantes : ville, nom du site, statut (public, privé, scolaire), accès (restreint ou ouvert à tous), année d'installation.

Les sites de compostage collectif UNIVALOM

Ville	Nom du site de compostage collectif	Statut	Accès	Année d'installation
Antibes	Les Mimosas	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence « Les mimosas »	2012
Antibes	Gendarmerie	Public	Site à accès limité aux résidents de la caserne	2013
Antibes	Plateforme participative - Semboules	Public	Accès libre à tous	2015
Antibes	Hôtel du Cap-Eden-Roc	Privé	Site à accès limité au personnel de l'hôtel	2016
Bar sur Loup	Cimetière	Public	Accès libre à tous	2017
Biot	Ecole Olivari	Scolaire	Ouvert au personnel de cuisine de l'école et aux parents.	2015
Biot	Jeu de baume	Public	Accès libre à tous	2015
Biot	Ecole Les colibris	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire et à la cantine	2016
Biot	Ecole Saint Roch	Scolaire	Site à accès limité au personnel de cuisine	2016
Biot	Jardin Mistral	Public	Accès libre à tous aux horaires d'ouverture	2016
Biot	Parking de la fontanette	Public	Accès libre à tous	2016
Biot	Les jardins de Pomone - Tennis	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence	2016
Biot	Les jardins de Pomone - Musée	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence	2016
Biot	Saint Philippe	Public	Accès libre à tous	2017
Biot	Ecole Moulin Neuf	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire Moulin Neuf et des parents le souhaitant	2017
Biot	Village de la Noria Nord	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence «Village de la Noria »	2017
Biot	Village de la Noria Sud	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence «Village de la Sud »	2017
Biot	Crèche Orange Bleue	Scolaire	Site à accès limité au personnel de l'Orange Bleu et à la cantine	2017
Gréolières	Parking Faïsse	Public	Accès libre à tous	2016
Gréolières	Ecole	Public	Accès libre à tous	2016
Gréolières	Les neiges	Public	Accès libre à tous	2016
La Colle sur Loup	Ecole Pennac	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire Pennac	2017
La Colle sur Loup	Ecole Brusquet	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire Brusquet	2017
La Colle sur Loup	Ecole Lanza	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire Lanza	2017
La Colle sur Loup	Ecole Teisseire	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire Teisseire	2017
Le Rouret	Village	Public	Accès libre à tous	2016
Mandelieu-La Napoule	Hôtel de ville	Public	Accès libre à tous	2012
Mandelieu-La Napoule	CLSH les Petits copains	Public	Ouvert au personnel du centre de loisirs et aux parents.	2013
Mandelieu-La Napoule	Villa Ornella	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence « Villa Ornella »	2015
Mouans-Sartoux	Grand Pièce	Public	Accès libre à tous	2017
Mouans-Sartoux	Les Mirabelles	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence « Les Mirabelles »	2017
Mouans-Sartoux	Le George Sand	Privé	Accès réservé aux habitants de la résidence « Le Georges Sand »	2017
Mouans-Sartoux	Les Pouces verts	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire Les Pouces Verts	2017

Tableau de recensement des sites de compostage partagé

Pour réaliser les différentes opérations sur les sites de compostage, il dispose des moyens matériels suivants : véhicules, broyeur (pour approvisionner les sites en structurant si nécessaire et réaliser des opérations ponctuelles comme le broyat des sapins de Noël), diable, fourche, pelle, bâche, poubelles.

Face à l'augmentation du nombre de sites de compostage partagé et pour répondre aux demandes croissantes des habitants, une seconde personne a été embauchée en interne par la collectivité. Il s'agit d'une personne formée guide composteur, qui a pour rôle de renforcer la dynamique de proximité avec les administrés et les personnes relais. Des sessions d'animations scolaires sont réalisées pour créer un maillage du territoire avec des sites de compostages dans les écoles.

- ## Mise en place d'un site « vitrine » de compostage partagé

Sur le site des Semboules à Antibes, une plateforme de compostage participative a été mise en place servant de site « vitrine » des techniques de compostage. Des permanences sont organisées tous les samedis de 8h à 15h. Les usagers ont la possibilité de venir récupérer un bioseau ou du compost. Par ailleurs, des sessions de formation sur les techniques de compostage sont organisées sur place. Ce site sert également à l'organisation d'ateliers zéro déchet tous les samedis du mois de 10 à 12h. Enfin, des événements autour du compostage sont organisés lors de la SERD.

Planning

- Installation du premier site de compostage partagé : 2011
- Recrutement du maître composteur : 2012
- Création des supports de communication : 2016
- Prise de contact avec les bailleurs pour effectuer des diagnostics : 2016
- Prise de contact avec le Syndicat Hôtellerie de Plein Air : 2016

- Installation d'une plateforme avec ascenseur à bacs et composteur électromécanique : 2016
- Formation du personnel des 4 campings : 2016
- Mise en place de formations pour les relais compostage : 2017
- Recrutement du guide composteur : 2018

Moyens humains

Temps passé par site :

- Installation : 7 jours y compris 1 jour d'inauguration
- Suivi : 1 jour/mois/site pendant 3 mois puis espacement des passages tout en gardant une dynamique avec les relais du site

Au global :

- Temps consacré à la mise en œuvre du compostage de proximité en 2017 : 218 jours (265 jours en 2016)

Moyens financiers

Coûts détaillés :

- Coûts d'investissement par site de compostage partagé : 320 € pour 4 bacs, 2€ par bioseau (30 par site), 100 € pour le matériel (fourches, mélangeur), 200 € pour la signalétique (panneaux) soit environ 415 €/site
- Achat des composteurs individuels : à la charge des collectivités membres
- Documents de communication (guide compostage) : 500 €/an pour le compostage partagé et entre 1 000 et 1 500 €/an pour le compostage individuel
- Coûts d'investissements par site de compostage en camping : 640 € pour 8 bacs, 500 € pour les documents de communication et la signalétique

Au global :

- Budget alloué au compostage de proximité par la collectivité en 2017 (y compris temps des agents) : 21 970 € (13 913 € en 2016)

Partenaires mobilisés

- Communes
- Communautés d'agglomérations membres
- Association Compost'Ere
- Bailleurs sociaux
- Comités de quartiers
- Syndicat Hôtellerie de Plein Air

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Mise en place d'une procédure de sélection et d'installation de site parfaitement maîtrisée et s'appuyant sur le maître composteur de la collectivité
- Suivi et accompagnement de l'ensemble des sites par le maître composteur
- Appui des personnes relais sur toutes les opérations courantes de compostage
- Modification des conventions d'occupation de sol afin d'améliorer le travail du maître composteur : présence de relais sur site et obligation de mise à disposition de broyat
- Mise à jour d'un tableur de suivi des sites de compostage partagé en fonctionnement
- Prise de contact avec les bailleurs sociaux pour identifier de nouveaux sites potentiels
- Formation des agents communaux à la pratique du compostage
- Rédaction d'un cahier des charges type pour installer des sites de compostage partagé dans le cadre des nouveaux projets d'urbanisme
- Formation de relais au sein des 29 communes pour qu'ils puissent répondre aux questions des usagers et accompagner la pratique en appui au maître composteur
- Mise en avant du volet pédagogique de la pratique du compostage auprès des scolaires : 26

animations en classe et 642 enfants sensibilisés en 2017 dont une journée organisée lors de la SERD sur des ateliers thématiques autour du zéro déchet
- Mise en place d'animations et d'une communication autour du compostage, notamment sur le site vitrine

Difficultés rencontrées

- Peu de prise sur le compostage individuel qui relève des collectivités membres, sauf pour le territoire de la CASA suite au transfert de la communication de proximité à UNIVALOM depuis le 1er septembre 2018
- Sollicitations nombreuses (environ 2 par semaine) : moyens humains limités ne permettant pas d'assurer ce rythme de développement

Recommandations éventuelles

Reproductibilité :

Nécessité de recruter un maître composteur dans la collectivité pour assurer la mise en place et le suivi des sites de compostage partagé

Recommandations et axes d'améliorations potentielles :

Volonté de développer le réseau de guide composteur afin d'aller vers une semi-autonomisation des sites pour que le maître composteur ne fasse pas tout et s'appuie sur les personnes relais

Perspectives d'évolution :

Extension de la démarche de sensibilisation des scolaires auprès des collèges du territoire au travers une convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Alpes Maritimes

---

Mots clés

TRI A LA SOURCE | VALORISATION ORGANIQUE | COMPOSTAGE | SIGNALETIQUE | ASSOCIATIONS | COLLECTIVITES LOCALES | COMPOSTAGE PARTAGE | GESTION DE PROXIMITE | ENQUETE | COOPERATION LOCALE | BIODECHET

Dernière actualisation

Juin 2020
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale